

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.

2



Fin de premier semestre 2017

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI, des aléas et des enjeux recensés impactés par le risque d'inondation.



Élaboration du projet du PPRI :

Rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.

3



Janvier - Février 2019

Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

4



Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

5



Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.